



Aromathérapie dans l'approche globale de la santé animale en bio

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les principaux facteurs de risque pour la santé des animaux
- S'approprier l'utilisation des huiles essentielles en élevage, en connaissance du cadre réglementaire

CONTENU

Jour 1 :

Matin

- Interconnaissance, recueil des attentes
- Définition des huiles essentielles (HE) : mode de production, critères de qualité, propriétés et odeurs
- Réglementation concernant l'usage des HE en santé animale

Après-midi

- Causes de déséquilibres et importance du milieu pour l'animal
- Infections et équilibres microbiens
- Mode d'utilisation des HE et pratiques pour améliorer le bien-être et la condition de l'animal à des périodes clé

Jour 2 :

Matin

- Limites de l'utilisation des huiles essentielles
- Points d'application fréquents pour optimiser l'utilisation des HE
- Reconnaissance olfactive de quelques HE
- Etude de cas : mammite, pneumonie, pathologies néonatales

Après-midi

- Echanges sur les apports théoriques
- Visite de ferme avec application pratique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques : diaporama illustré et commenté, étude de cas concrets
- Echanges, partage d'expériences, discussions entre participants et intervenante
- Visite de ferme avec application pratique

Moyens matériels :

- Vidéoprojecteur, paperboard, feutres
- Sélection d'HE pour découverte olfactive

INFOS PRATIQUES

Lieu : à définir (secteur Puget-Théniers)

Date : jeudi 5 et vendredi 6 décembre 2024

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenante : Coralie AMAR, vétérinaire diplômée en phytothérapie (GIE Zone Verte)

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice productions animales et futurs bio, 06 64 42 07 97 / agribio06.agnes@bio-provence.org

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Prise en charge à 100 % par les fonds VIVEA 280 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes. 340 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : A la fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 02/12/2024.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 12
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**